

---

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de La Sarre tenue le 4 août 2020 à 19 h, à huis clos, et ce, en application des recommandations émises par le Gouvernement du Québec dans sa lutte à la propagation du virus Covid-19.

**SONT PRÉSENTS :**

---

Maire	Yves Dubé
Conseillers	Louis Côté
	Steve Fontaine
	Richard Mailloux
	Renée Thiboutot
	Sébastien Bélisle
	Réjean Fournier

**ABSENCE (S) :**

---

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

---

Madame Isabelle D'Amours, directrice générale et Madame Valérie Fournier, greffière

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

*Résolution no 2020-135*

Le maire, Yves Dubé, constatant le quorum, ouvre la séance à 19 h et adresse quelques mots à la population.

Il est proposé par Madame Renée Thiboutot, appuyé par Monsieur Réjean Fournier et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

*Bonsoir à tous et merci d'être parmi nous ce soir,*

*Avant de débiter cette séance, je tiens à féliciter les citoyens pour le respect du port du masque ou du couvre-visage dans les lieux publics fermés ou partiellement couverts. Les commerçants sont plus qu'heureux du respect de cette directive par la clientèle. Une fois de plus, vous faites preuve de soutien et de solidarité envers notre communauté!*

*Avec les quelques cas actifs de la COVID-19 en région, il est important de redoubler de prudence et de continuer à respecter les décisions et les mesures mises en place par les autorités. Le virus est toujours présent et circule dans la communauté, alors restons vigilants afin d'éviter des éclosions sur notre territoire.*

*Le conseil a pris plusieurs décisions dans les dernières semaines, dont celle d'autoriser à nouveau les ventes de garage, et ce, à partir de maintenant. Pour obtenir un permis, qui sera gratuit pour cette année, nous invitons les citoyens à nous joindre par téléphone ou par courriel. Des consignes vous seront transmises afin d'assurer la santé et la sécurité de la population lors de votre vente de garage.*

*De plus, à partir du 1<sup>er</sup> septembre, les citoyens pourront assister aux séances publiques du conseil municipal qui se tiendront au Théâtre Lilianne-Perrault. Étant donné les mesures d'hygiène et de distanciation physique, les places seront limitées à 18 personnes. Des*

*changements pourront être apportés en cours de route tout dépendant de l'évolution de la situation. De plus, les séances continueront d'être diffusées sur notre page Facebook.*

*Plus que quelques jours et les travaux du pont de la 3<sup>e</sup> Avenue Ouest seront terminés. Une bonne nouvelle pour la population qui pourra circuler à nouveau sur le pont ! Aussi, le ministère des Transports du Québec (MTQ) nous a confirmé l'octroi du contrat pour la réfection du pont Leclerc.*

*Malgré l'annulation de plusieurs festivals et événements estivaux, nous sommes heureux d'être un collaborateur pour la tournée Au pays des pick-up, qui propose une série de spectacles ambulants en Abitibi-Témiscamingue. Initiés par le Festival de musique émergente et le Petit Théâtre du Vieux Noranda, ces spectacles sont offerts dans des environnements contrôlés.*

*Grâce à l'entente culturelle entre la Ville de La Sarre et la MRC d'Abitibi-Ouest, trois spectacles font partie de cette tournée, dont le premier qui a eu lieu vendredi dernier, avec le talentueux Émile Bilodeau. Les gagnants se sont préalablement inscrits et ils ont eu droit à ce concert secret dans leur cour. Avec les consignes et les mesures d'hygiène et de distanciation physique, le nombre de personnes qui peuvent y assister est limité. C'est pourquoi le spectacle n'a pas été annoncé à l'avance et en grande pompe. Par chance, certains spectacles sont diffusés sur les réseaux sociaux.*

*Deux autres spectacles seront présentés en Abitibi-Ouest le 12 août et le 26 août. Plus de détails vous seront communiqués sur notre page Facebook et vous pourrez aussi vous inscrire pour recevoir la tournée chez vous. Comme quoi on peut s'amuser tout en gardant deux mètres de distance!*

*En terminant, je tiens à rappeler que pour toute demande de service ou d'information, les citoyens disposent des options suivantes :*

*– En ligne au [ville.lasarre.qc.ca](http://ville.lasarre.qc.ca)*

*– Par téléphone au 819 333-2282      \*Selon les heures d'ouverture*

*– En personne au 201, rue Principale      \*Sur rendez-vous SEULEMENT*

*Soyons respectueux les uns envers les autres et continuons de respecter les mesures d'hygiène et de distanciation physique.*

*Merci de votre habituelle compréhension et collaboration !*

## **2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

### **2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2020**

*Résolution no 2020-136*

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2020 ayant été préalablement transmis aux membres du conseil, il est proposé par Monsieur Sébastien Bélisle, appuyé par Monsieur Louis Côté et résolu que le procès-verbal soit adopté tel que lu.

## **3. CORRESPONDANCE**

### **3.1 Dépôt et approbation des recommandations du comité Reconnaissance et dons**

*Résolution no 2020-137*

ATTENDU la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes adoptée par la Ville de La Sarre le 13 février 2018;

ATTENDU les recommandations du Comité d'analyse pour les demandes reçues;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyée par Monsieur Richard Mailloux;

De reconnaître l'organisme Les Artisanes Lasarroises.

#### **4. DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE**

##### **4.1 Adoption du Règlement sur les animaux**

*Résolution no 2020-138*

ATTENDU QUE le conseil peut adopter des règlements concernant la garde, le contrôle et le soin des animaux dans les limites de la Ville de La Sarre;

ATTENDU QUE la sécurité des citoyens constitue une priorité pour la Ville de La Sarre;

ATTENDU QUE le 13 juin 2018, l'Assemblée nationale a adopté la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (RLRQ, c. P-38-002);

ATTENDU QU'afin de mettre en œuvre cette loi, le Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (RLRQ, c. P-38.002) a été édicté le 20 novembre 2019 et est entré en vigueur le 3 mars 2020;

ATTENDU QUE la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens attribue aux municipalités locales la responsabilité d'appliquer à toute personne, sur leur territoire, tout règlement pris pour son application;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance du 7 juillet 2020;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Louis Côté, appuyée par Monsieur Richard Mailloux;

D'adopter le Règlement sur les animaux.

##### **4.2 Adoption du Règlement modifiant le règlement relatif au commerce itinérant et à la sollicitation**

*Résolution no 2020-139*

ATTENDU QUE le conseil municipal désire soutenir les commerçants établis à La Sarre et favoriser l'achat local;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 7 juillet 2020 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Richard Mailloux, appuyée par Madame Renée Thiboutot;

D'adopter le Règlement modifiant le règlement relatif au commerce itinérant et à la sollicitation.

**4.3 Adoption du Règlement modifiant le règlement décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville de La Sarre**

*Résolution no 2020-140*

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier l'annexe C du Règlement décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités (no 02-2020) et d'ajouter l'annexe G relative au contrôle des animaux;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 juillet 2020;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Réjean Fournier, appuyée par Monsieur Steve Fontaine;

D'adopter le Règlement modifiant le règlement décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville de La Sarre

**4.4 Autorisation de tenue d'événement - Corps de cadets 2788 d'Abitibi-Ouest**

*Résolution no 2020-141*

ATTENDU QUE le Corps de cadets 2788 d'Abitibi-Ouest désire tenir une activité dans le Participarc et dans le sentier multifonctionnel;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Richard Mailloux, appuyée par Madame Renée Thiboutot;

D'autoriser la tenue de cet événement à condition que les directives de la Santé publique soient respectées.

**5. TRÉSORERIE**

**5.1 Autorisation de paiement de la liste des comptes à payer**

*Résolution no 2020-142*

Il est proposé par Monsieur Steve Fontaine, appuyé par Monsieur Réjean Fournier et résolu que soit approuvée pour paiement la liste des comptes payés et à payer au 31 juillet 2020, au montant de 220 769,13 \$.

**5.2 Dépôt de la liste des paiements et de la liste des salaires payés**

Dépôt de la liste des paiements et de la liste des salaires payés pour un montant de 815 500,46 \$.

**6. COMMUNICATIONS ET RESSOURCES HUMAINES**

**6.1 Embauche d'une agente de soutien administratif et service à la clientèle occasionnelle - liste de rappel**

*Résolution no 2020-143*

ATTENDU QUE la Ville souhaite assurer le maintien des services essentiels aux citoyens;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Richard Mailloux;

De procéder à la nomination de Madame Janie Breton à titre d'agente de soutien administratif et de service à la clientèle occasionnelle (liste de rappel), échelon 2.

## **7. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

### **7.1 Demande de dérogation mineure : 84, Saulnier**

*Résolution no 2020-144*

ATTENDU la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 84, Saulnier, pour les éléments suivants :

- Les porte-à-faux de la maison ont une largeur supérieure à 2,4 mètres, tel qu'exigé au règlement de zonage;
- La marge latérale du garage est de 0,6 mètre au lieu du 1,5 mètre exigé (mur avec ouverture);
- L'espace libre à ciel ouvert entre le toit de l'abri (annexé au garage) et la ligne de lot arrière devrait être de 0,6 mètre, mais est actuellement de 0,0 mètre;

ATTENDU la recommandation positive du comité consultatif d'urbanisme;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Louis Côté, appuyée par Monsieur Richard Mailloux;

D'accepter cette demande de dérogation mineure.

### **7.2 Demande PIIA pour une nouvelle maison au 17, Gabriel-Aubé**

*Résolution no 2020-145*

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a analysé les plans d'une nouvelle maison unimodulaire au 17, rue Gabriel Aubé et que celle-ci est totalement conforme aux critères du règlement sur les PIIA;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyée par Monsieur Réjean Fournier;

D'accepter cette demande.

### **7.3 Demande PIIA pour nouvelle maison au 22, rue Gabriel Aubé**

*Résolution no 2020-146*

ATTENDU QUE l'entreprise Maisons Nordique désire louer le terrain situé au 22, rue Gabriel-Aubé afin d'y installer une maison unimodulaire à titre de maison modèle;

ATTENDU QUE cette maison ne sera pas raccordée aux services municipaux tant que le terrain n'aura pas été vendu;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a procédé à l'analyse des plans de cette maison et que celle-ci est conforme aux critères du règlement sur les PIIA;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Richard Mailloux;

DE permettre la location du terrain situé au 22, rue Gabriel-Aubé selon le Règlement imposant des taxes et exigeant des compensations pour rencontrer les obligations de la Ville au cours de l'exercice financier 2020 tant que la maison ne sera pas raccordée aux services municipaux;

D'accepter la demande de PIIA avec obligation de procéder à l'aménagement paysager (gazon) et à son entretien.

**7.4 Demande de nouvelle enseigne secteur PIIA : 81A, 5e Avenue Est (Financière Sunlife)**

*Résolution no 2020-147*

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a analysé les plans pour deux nouvelles enseignes au 81A, 5e Avenue Est pour la Financière Sunlife;

ATTENDU QUE ces enseignes sont conformes aux critères du règlement sur les PIIA;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Louis Côté, appuyée par Monsieur Réjean Fournier;

D'accepter cette demande.

**7.5 Demande pour secteur PIIA : Nouvelles couleurs de façade et nouvelles enseignes au 69, 5e Avenue Est (Variétés Deschênes)**

*Résolution no 2020-148*

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a analysé les plans d'un projet de modification de couleur de la façade commerciale au 69, 5e Avenue Est (Variétés Deschênes) et de modification des enseignes;

ATTENDU QUE le projet est entièrement conforme aux critères du règlement sur les PIIA;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Louis Côté, appuyée par Madame Renée Thiboutot;

D'accepter cette demande.

**7.6 Demande au MAMH d'un nouveau délai pour l'adoption des règlements de concordance au SADR**

*Résolution no 2020-149*

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC d'Abitibi-Ouest est entré en vigueur le 17 mars 2017;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 59.5 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal doit dans les deux ans qui suivent l'entrée en vigueur du SADR adopter tout règlement modifiant le plan d'urbanisme ou tout règlement de concordance nécessaire pour assurer la conformité avec le SADR, soit avant le 17 mars 2019;

ATTENDU QU'on entend par règlement de concordance, tout règlement, parmi les suivants :

1. qui modifie le plan d'urbanisme d'une municipalité, son règlement de zonage, de lotissement ou de construction ou l'un ou l'autre de ses règlements prévus aux sections VII à XI du chapitre IV de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;
2. que le conseil d'une municipalité adopte en vertu de l'article 116 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ou tout règlement qui le modifie.

ATTENDU QUE la ministre peut accorder, à la demande du conseil municipal, un nouveau délai en vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE la municipalité a amorcé une révision du plan et des règlements d'urbanisme;

ATTENDU QU'il y a des délais importants dans la procédure d'élaboration et d'adoption;

ATTENDU QUE les mesures relatives à l'état d'urgence sanitaire pour la pandémie de COVID-19 ont engendré des délais supplémentaires;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander un nouveau délai à la ministre;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Richard Mailloux;

DE demander à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, un nouveau délai jusqu'en mars 2021 afin que la municipalité adopte des règlements de concordance pour assurer la conformité avec le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Abitibi-Ouest.

#### **7.7 Modification de la résolution 2020-038**

*Résolution no 2020-150*

ATTENDU QUE le conseil a autorisé la vente du lot 5 855 563 à Madame Ginette Hallé (résolution no 2020-038);

ATTENDU QUE Madame Hallé souhaite plutôt acquérir le lot 5 855 566, de mêmes dimensions que le lot 5 855 565;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyée par Monsieur Sébastien Bélisle;

De modifier la résolution no 2020-038 en remplaçant le lot 5 855 563 par le lot 5 855 566;

D'autoriser tout ajustement au contrat de vente en conséquence.

#### **7.8 Demande pour une nouvelle construction au 316, Principale dans le secteur PIIA du centre-ville**

*Résolution no 2020-151*

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a analysé les plans pour un projet de construction au 316, Principale;

ATTENDU QUE les plans représentent un projet conforme à l'ensemble des critères du règlement sur les PIIA;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyée par Monsieur Sébastien Bélisle;

D'accepter cette demande.

### **8. TRAVAUX PUBLICS**

#### **8.1 Modification de la résolution 2020-065**

*Résolution no 2020-152*

ATTENDU QUE la Ville souhaite augmenter le contrôle et la sécurité au garage municipal;

ATTENDU QU'un système de contrôle des entrées et sorties pour le dépôt à neige a été installé dernièrement (résolution 2020-065);

ATTENDU QU'en complément du système de gestion des accès, l'installation d'un système de caméra permettra une meilleure surveillance à l'intérieur des espaces de circulation du terrain de la Ville lors des déplacements des véhicules légers et lourds;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Réjean Fournier;

De modifier la résolution no 2020-065 en remplaçant l'avant-dernier paragraphe par :« De procéder à l'installation d'un système de contrôle d'accès afin de contrôler et quantifier le

volume de neige usée déposé à son site au garage municipal, ainsi qu'à un système de surveillance par caméras, pour un montant maximal de 21 000 \$ (taxes en sus) à même le fonds de roulement; »

## **8.2 Avis de motion et présentation Règlement pour autoriser l'emprunt d'une somme de 95 277,00 \$ pour l'acquisition d'un camion 10 roues usagé**

ATTENDU le projet de règlement pour autoriser l'emprunt d'une somme de 95 277 \$ pour l'acquisition d'un camion 10 roues usagé;

AVIS est donné qu'à une séance ultérieure de ce conseil, sera adopté le Règlement pour autoriser l'emprunt d'une somme de 95 277 \$ pour l'acquisition d'un camion 10 roues usagé.

## **8.3 Modernisation de la bouilloire à même le surplus**

*Résolution no 2020-153*

ATTENDU QUE la Ville doit procéder à la modernisation de la bouilloire;

ATTENDU QUE des modifications avaient déjà été faites à celle-ci par le passé et qu'il s'agit d'un équipement spécialisé;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Richard Mailloux;

D'autoriser la modernisation de la bouilloire, en se prévalant de la clause 11.2.4 du Règlement de gestion contractuelle, pour un montant maximal de 75 000 \$ à même le surplus.

## **10. CULTURE, PATRIMOINE ET TOURISME**

### **10.1 Aide financière - Développement des collections des bibliothèques publiques autonomes**

*Résolution no 2020-154*

ATTENDU QUE le ministère de la Culture et des Communications du Québec exige, pour l'appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes, une résolution municipale désignant la personne autorisée à déposer cette demande;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyée par Monsieur Réjean Fournier;

D'autoriser la directrice de la culture, du patrimoine et du tourisme, madame Marie-Luce Doré, à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, la demande dans le cadre de l'appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes.

### **10.2 Engagement à financer le projet d'acquisition de livres**

*Résolution no 2020-155*

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre signera une convention avec le Ministère de la culture et des communications concernant une subvention octroyée dans le cadre de l'appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes;

ATTENDU QUE, dans la convention, il est stipulé que la Ville doit transmettre son engagement, à titre de CLIENT-PARTENAIRE, à financer la totalité du projet y compris la part correspondant à la subvention;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Richard Mailloux;



QUE la Ville de La Sarre s'engage à financer un montant maximal de 40 630 \$ et que le ministère versera la somme selon les modalités spécifiées dans ladite convention;

D'autoriser la directrice de la culture, du patrimoine et du tourisme, Madame Marie-Luce Doré, à signer pour et au nom de la Ville de La Sarre, tout document utile et nécessaire à la présente.

## 12. AFFAIRES NOUVELLES

### 12.1 Gratuité des permis vente de garage

*Résolution no 2020-156*

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre souhaite soutenir et aider les citoyens durant la période de crise de la Covid-19;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Réjean Fournier, appuyée par Monsieur Louis Côté;

Que la Ville de La Sarre permette la gratuité des permis de vente de garage pour l'été 2020.

## 13. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

La Ville a reçu deux questions de Monsieur Normand Pearson.

Première question : **Combien rapportent, en argent, les parcomètres à La Sarre et combien en coûte-t-il pour gérer ce département?**

Les revenus pour 2019 étaient de 269 324 \$, dont 175 000 \$ en revenu de monnaie dans les parcomètres. Pour les dépenses, on parle de 87 002 \$ pour un revenu net de 182 322 \$.

Nous avons enlevé une quinzaine de parcomètres au cours des deux dernières années (30 stationnements de plus sans parcomètre). Depuis plusieurs années, les parcomètres sont gratuits durant la période des fêtes (2-3 semaines). Par souci d'efficacité, deux préposées aux stationnements et à l'aéroport sont affectées tant aux stationnements qu'à l'aéroport.

Il s'agit d'un sujet qui est discuté annuellement au conseil. Toutefois, sans parcomètres, c'est plus de 180 000 \$ supplémentaires qu'on devrait taxer aux citoyens.

Deuxième question de M. Pearson : **Pourquoi il y a-t-il 2 employés pour un aéroport fermé la plupart du temps ?**

Il faut savoir que l'aéroport est ouvert du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre, sept jours sur sept. Comme mentionné plus haut, ce sont les mêmes préposées qui sont affectées aux stationnements et à l'aéroport. Une des tâches est d'accueillir les avions qui effectuent des transferts médicaux ou toute autre demande d'assistance à l'aéroport, elles doivent donc être disponibles sept jours sur sept, et ce, six mois par année.

## 14. PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La prochaine séance est prévue le 1<sup>er</sup> septembre, à 19 h au théâtre Lilianne-Perreault. Ne pouvant accueillir qu'un maximum de 18 personnes en raison des directives de la Santé publique, une seule personne par adresse civique sera acceptée et le port du couvre-visage sera obligatoire. L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée.

Yves Dubé  
Maire

Valérie Fournier  
Greffière